

Maitrise 1497

La .Reconstruction de Milly se fit autour du quartier juif, communauté importante localement, à l'origine de la prospérité commerciale du bourg. En **1495, l'amiral de Graville institua une maîtrise à la collégiale Notre-Dame, complétée en 1497 par une ferme à Nangeville;** la Maitrise a donc fonctionné de 1495 jusqu'à la fin du XIXe pendant 3 siècles. C'est vraisemblablement à ce moment que les de Saint Léger achetèrent la Tour Quarrée, bien national, avec des assignats :

Histoire de Boisson Antoine 1748-1803

A parcourir les mémoires envoyés à l'administration départementale en 1794 par Antoine BOISSON, clerc tonsuré du diocèse de Saint-Flour et maître des enfants de chœur de la petite collégiale Notre-Dame de Milly-la-Forêt, au cœur du Gâtinais, on ne peut s'empêcher de penser à cette aquarelle de Carmontelle (1760) représentant le curé de Deuil douillettement assis sur la terrasse de sa maison cossue, profitant pleinement des avantages de son bénéfice. L'abbé Boisson veut conserver la maison de la maîtrise où depuis 1778, il s'occupait de l'éducation des six enfants de chœur. On ne sait s'il put parvenir à ses fins mais dès 1794, il se marie et réoriente complètement son existence. On le retrouve commissaire des guerres à Étampes, ville où il meurt à la fin du Consulat dans les fonctions de directeur des messageries. Reste à découvrir comment cet enfant naturel né dans une région enclavée du fin fond de l'Auvergne a pu accéder à ce poste...

- 1495, Milly-la-Forêt [Essonne] : Création et dotation de la maîtrise des enfants de chœur de Milly par l'amiral de Graville, seigneur du lieu. Les enfants de chœur ont le devoir de chanter avec leur maître une messe de la Vierge (célébrée par un chanoine ou tout autre prêtre) à l'intention du fondateur, ses successeurs seigneurs de Milly, pour le roi, la reine, leur lignée et le bon gouvernement du royaume. Le chapitre de Milly, créé antérieurement, n'a aucun droit sur la maîtrise.
- 14 décembre 1748, Marcolès [Cantal] : Antoine BOISSON, "*fils naturel à Jean-Baptiste, maintenant à Paris, et à Marie Lacroix*" vient au monde. Dans l'acte de mariage de 1794, Jean-Baptiste, qui est alors décédé, est présenté comme homme de loi à Marcolès.
- [1769-1777] : Il est soldat et fourrier dans le régiment de Vexin-Infanterie.
- 4 mars 1778, Milly-la-Forêt : Lettres de provision de **maître des enfants de chœur** données par Jean Armand Marie Dulau d'Allemans, baron de Milly, également ancien officier des armées du roi, seul patron et collateur, à Antoine BOISSON, clerc du diocèse de Saint-Flour. Il succède à Jean Louis PATON, mort au mois de novembre précédent.

• 27 octobre **1790**, Milly-la-Forêt : Il est toujours en fonction comme **maître des enfants de chœur**, au nombre de six, et très probablement **premier chantre** de l'église collégiale et paroissiale Notre-Dame. Un seul chantre chante à ses côtés, il s'agit de Maximilien BAZAN. BOISSON procède à un récolement des meubles et papiers de la maison de la maîtrise. Ce sont les mêmes objets que ceux trouvés à la mort de PATON en 1777, à l'exception d'une bancelle et d'une table sur 2 tréteaux. S'est trouvé en plus 6 petites soutanes de gros drap rouge et 6 petits camails de gros cadis noir à l'usage des enfants, 2 petits tabourets et une table longue de différents bois sur 4 pieds tournés. Les revenus de la maîtrise s'élèvent à 4 083 livres et les charges montent à 1 976 livres. Antoine BOISSON, détaille les nombreux travaux qu'il a fait faire à la maison et déclare avoir payé 8 134 livres 19 sols 3 deniers de dettes du sr PATON. Il détaille les biens dépendant de la maîtrise : 1° Maison et jardin y tenant à Milly, 2° Rente de 52 mines de farine méteil à prendre sur un moulin dit de la Maîtrise à Milly, 3° 24 sacs de blé, 12 sacs d'avoine de rente foncière dus par différents particuliers de la commune de Tousson, district de Nemours, département de Seine-et-Marne, 4° 21 sacs de blé et un porc de rente à prendre sur une ferme située à Augerville-la-Rivière, district de Pithiviers (Loiret), 5° **Une ferme à Nangeville**, district de Pithiviers.

• Octobre 1790 : Premier mémoire d'Antoine BOISSON au directoire du Département de Seine-et-Oise. Il a aussi envoyé une requête au Comité ecclésiastique. Il déclare n'avoir d'autre fortune que sa place, voudrait être compris dans l'échelle graduelle des pensions et traitements accordés aux bénéficiers supprimés et réclame la jouissance sa vie durant de la maison et jardin de la maîtrise. Il estime avoir bien rempli tous ses devoirs depuis 12 ans, indique qu'il a payé les dettes de son prédécesseur pour des réparations et reconstructions et qu'il a lui-même poursuivi les travaux. Il prie les administrateurs de soutenir ses prétentions auprès du Comité.

• 7 novembre 1790 : Mémoire d'Antoine BOISSON au District d'Étampes. Il détaille les obligations des enfants de chœur, qui œuvrent au service de la collégiale mais aussi de la paroisse, au même endroit. La paroisse, qui a besoin d'enfants de chœur, n'étant pas supprimée, il est selon lui nécessaire de préserver la maîtrise.

• 5 février 1791, Orléans : Arrêté du directoire du Département du Loiret en réponse à un mémoire d'Antoine BOISSON demandant de ne pas mettre en vente les biens de la maîtrise situés dans le Loiret. La réponse est positive : les biens seront conservés jusqu'à nouvel ordre.

• 24 février 1791 : Deuxième et troisième mémoires d'Antoine BOISSON aux administrateurs du Département de Seine-et-Oise. Dans le premier, il demande la conservation de la maîtrise, ou en cas de suppression une pension comme tous les bénéficiers supprimés, proportionnée à ses revenus, et la jouissance à vie de la maison et jardin. Dans le second, il réclame un arrêté semblable à celui qu'il a obtenu dans le Loiret pour les biens de la maîtrise de Milly situés en Seine-et-Oise. Il évoque les augmentations considérables faites aux bâtiments dépendant de la maîtrise, surtout les trois dernières années ; il affirme avoir dépensé 6 000 livres, sur lesquelles il en doit encore 2 000.

• 18 mai 1791, Meaux : Arrêté du Département de Seine-et-Marne, à la suite du mémoire présenté au District de Nemours par Antoine BOISSON, dans lequel il exposait que la maîtrise possédait des biens en Seine-et-Marne dont il demandait la conservation. Avant de statuer, il doit justifier de ses titres.

• 8 août 1794 : Il signe un autre mémoire aux administrateurs de Seine-et-Oise. Antoine BOISSON déclare avoir joui de la maîtrise des enfants de chœur de Milly avant d'être nommé commissaire des guerres à la résidence d'Étampes. Connaissant la loi du 7 floréal qui interdit à tout fonctionnaire public de percevoir tout autre traitement que celui de sa place, il demande à l'administration de faire mettre en **vente comme biens nationaux**, conformément à l'arrêté départemental du 22 février 1793, les biens formant la dotation. Il espère être autorisé à percevoir ce qui sera échu des revenus provenant de ces biens jusqu'au moment où les enfants rentreront chez eux. Il indique avoir payé de ses deniers au moins 1 800 livres pour les impositions et réparations des bâtiments. Il voudrait aussi récolter les fruits du jardin et qu'on permette à la gouvernante des enfants de chœur de rester dans la maison avec tous les meubles de l'exposant jusqu'à la vente, à l'occasion de laquelle il est dans l'intention d'enchérir. Enfin, il observe que depuis 8 ans, il prête sa maison au juge de paix, qui y tient son audience.

• 19 août 1794, Étampes : Antoine BOISSON, commissaire des guerres domicilié en cette commune, section du Nord, se marie avec Charlotte Hautefeuille, âgée de 36 ans. Signent comme témoins, du côté de l'époux, Timothée Boisson, volontaire d'un bataillon, de présent en convalescence en cette ville, cousin de l'époux ; Henri Olivier Charpentier-Laboulaye, receveur du district d'Étampes; et du côté de l'épouse, François Sébastien Levasseur, administrateur du district d'Étampes, et Gilles Poussin, membre du comité de surveillance d'Étampes.

• 13 octobre 1794, Milly-la-Forêt : Renvoi des enfants de chœur de Milly et fermeture de la maîtrise.

• 27 octobre 1794, Milly-la-Forêt : Attestation des maire et officiers municipaux de Milly. BOISSON, actuellement commissaire des guerres, a été titulaire de l'établissement et maîtrise de 6 enfants pauvres de cette commune, chargé de leur nourriture et entretien, avec une gouvernante pour les soigner jusqu'au 24 vendémiaire dernier, date à laquelle ils ont été renvoyés chez eux avec chacun 6 chemises et des habits et hardes à l'usage de BOISSON. Le juge de paix tient depuis un an environ ses séances dans une des chambres de la maison. BOISSON a payé jusqu'au dit jour les impositions foncière et mobilière.

- 1er juillet 1795 : Mémoire d'Antoine BOISSON, commissaire des guerres de la 17e division militaire à la résidence d'Étampes, au District de Pithiviers. Il a instruit, nourri et entretenu les enfants de chœur desservant la paroisse de Milly jusqu'au 24 vendémiaire dernier, époque à laquelle ils ont été renvoyés chez eux. Il se plaint de n'avoir pu toucher les revenus de la maîtrise pour 1794, l'administration des biens nationaux ayant interdit aux débiteurs de lui verser quoi que ce soit. Il demande donc aux administrateurs du District qu'ils ordonnent à ces débiteurs de lui régler leur dû.
- 9 août 1795 : Arrêté à la suite accordant à BOISSON ce qu'il demande, à charge de régler les contributions foncière et mobilière.

- [Février 1799] : Mémoire de BOISSON aux administrateurs du Département du Loiret, qui demande l'exécution de l'arrêté du département du Loiret du 22 fructidor an 3. Le 21 thermidor an 3, le District de Pithiviers l'avait autorisé à toucher les revenus de ce bénéfice à charge de payer les impositions.
- 4 germinal an VII ou 25 mars 1799, Orléans : Arrêté du Département du Loiret invitant BOISSON à se pourvoir devant l'administration centrale du département de Seine-et-Oise, dans le ressort duquel est située la maîtrise.
- [1799] : Mémoire au Département de Seine-et-Oise. BOISSON, désormais président de l'administration municipale d'Étampes, réclame le paiement de 10 mois (du 12 nivôse an II au 12 nivôse an III) de revenu de l'ancien bénéfice de la maîtrise des enfants de chœur de Milly, dont il était encore titulaire en 1794. Il précise que le revenu annuel du bénéfice était de 5 579 livres 12 sols.
- 15 fructidor an VII ou 2 septembre 1799 : Projet de lettre de l'administration centrale du Département à Antoine BOISSON. Un arrêté a été rendu la veille au sujet de son affaire : il n'aura pas satisfaction, car suivant les dispositions de la loi du 8 mars 1793, il n'a pu jouir des revenus de ce bénéfice à cette époque. Il résulte même de la loi qu'il doit rendre compte devant la régie de l'Enregistrement des revenus touchés postérieurement en se fondant sur des décisions administratives antérieures, annulées par la loi. La connaissance de l'affaire est renvoyée à cette autorité qui fera procéder par ses préposés à l'apurement définitif du compte de Boisson.

- [1801], Versailles : : On trouve son nom dans un "*Tableau général des pensionnaires ecclésiastiques de la préfecture du Département de Seine-et-Oise, et du montant de la pension à laquelle chacun d'eux a droit*". Il percevait 250 livres de pension par trimestre. Afin de la toucher, il a dû présenter son "*acte de naissance, certificat de vie, serments à la liberté et de haine à la royauté, déclaration de non-rétractation*".

- 20 avril 1803, Étampes : Antoine BOISSON, directeur des messageries, veuf de Charlotte Hautefeuille, âgé de 55 ans, demeurant en cette ville rue Saint-Jacques, n° 41, s'éteint.

Mise à jour : 21 novembre 2018

